Centre
de services scolaire
de Sorel-Tracy
Québec

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

DATE
Mercredi 25 juin 2025

Province de Québec
Comté de Richelieu
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy tenue le mercredi 25 juin 2025, à compter de 19 heures, au Centre administratif du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy situé au 41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, à laquelle sont présents les administrateurs suivants :

Mme Marie-Ève Gauthier-Grenon, membre parent
Mme Geneviève Péloquin, membre parent et présidente
Mme Marie-Claude Beaudoin, membre de la communauté;
M. Pierre-Olivier B. Côté, membre de la communauté
Mme Myriam Roy, membre de la communauté
Mme Geneviève Allard, membre du personnel
Mme Natalie Massicotte, membre du personnel
Mme Martine Rondeau, membre du personnel

ainsi que :

M. Jonathan Charbonneau, directeur général par intérim
Mme Chantal St-Louis, personnel d'encadrement sans droit de vote

et M. Ralph J. Beaulieu, directeur du Service des ressources matérielles
Mme Laurence Cournoyer, directrice des Services du secrétariat général et des communications
M. Florent Thaon, directeur adjoint du Service des technologies de l'information
Mme Audrey Vadeboncoeur, directrice des Services des ressources financières et de l'approvisionnement
M. Marc Vigneault, directeur du Service des ressources humaines

alors que :

Mme Jessica Beauchemin, membre parent
Mme Marilyn Meynieu, membre parent
M. Michel De Oliveira, membre de la communauté
M. Mathieu Brochu, membre parent

ont motivé leur absence et,

Mme Patricia Gagné, membre parent
Mme Annie Lalancette, membre du personnel
Mme Myriam Wagner, membre du personnel

sont absents

Centre administratif
41, avenue de l'Hôtel-Dieu
Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1
Téléphone : 450 746-3990
Télécopieur : 450 746-4474
www.cssst.gouv.qc.ca

Constatation du quorum et ouverture de la séance	À 19h00, la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Adoption de l'ordre du jour

CA. 25-06-4339

Il est proposé par Mme Marie-Ève Gauthier-Grenon que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des dernières séances :
    a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 25 mars 2025;
    b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 21 mai 2025;
4. Suites aux procès-verbaux;
5. Huis clos;
6. Rapport du Comité de parents;
7. Rapport du représentant du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy;
8. Informations de la présidente du conseil d'administration;
9. Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général par intérim
    a) Comité de gouvernance et d'éthique;
    b) Comité de vérification;
    c) Comité des ressources humaines;
    d) Comité consultatif de transport;
10. CEPRE – Compte rendu des rencontres;
11. Parole aux élèves;
12. Période de questions du public;
13. Résumé annuel des plaintes;
14. Signature du recensement des opérations entre apparentées;
15. Tarification surveillance du midi 2025-2026;
16. Budget initial, 2025-2026;
17. Ouverture d'un service de garde à l'École Ste-Victoire;
18. Détermination du traitement de la direction générale par intérim;
19. Nouveau mandat – représentant au conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy;
20. Politique gestion contractuelle et lignes internes de conduite;
21. Calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026;
22. Cadre organisationnel 2025-2026 amendé;
23. Demande de dérogation à la politique de gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction dans le cadre d'un contrat de service octroyé de gré à gré envers la compagnie Atwill Morin;
24. Demande de dérogation à la politique de gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction et à la

25. Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) dans le cadre d'un contrat de service de gré à gré envers la compagnie Prosin Gus;
26. Rapports de la direction générale par intérim:

    a) Décision(s) prise(s) par le dirigeant de l'organisme;

    b) Décision(s) prise(s) par la direction générale par intérim;

27. Varia;
28. Levée de la séance.

Adopté unanimement

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 25 mars 2025

CA. 25-06-4340

Considérant que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil d'administration dans les délais prescrits par la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par Mme Geneviève Allard que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 25 mars 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 21 mai 2025

CA. 25-06-4341

Considérant que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil d'administration dans les délais prescrits par la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par Mme Myriam Roy que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 21 mai 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Suites aux procès-verbaux

Période de question quant aux suites données au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 25 mars 2025 et au procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 21 mai 2025.

Demande de huis clos

CA. 25-06-4342

À 19h02, il est proposé par Mme Marie-Eve Gauthier-Grenon que les membres du conseil d'administration siègent à huis clos pour traiter des sujets de nature confidentielle : Salaire de la direction générale par intérim.

Adopté unanimement

Les personnes qui ne font pas partie du conseil d'administration sont invitées à quitter la rencontre. Le directeur général et la secrétaire générale participent à la séance.

Retour de l'assemblée délibérante

CA. 25-06-4343

À 19h06, il est proposé par Mme Marie-Ève Gauthier Grenon que les membres du conseil d'administration reviennent en assemblée délibérante

Adopté unanimement

Centre administratif
41, avenue de l'Hôtel-Dieu
Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1
Téléphone : 450 746-3990
Télécopieur : 450 746-4474
www.cssst.gouv.qc.ca

Rapport du Comité de parents	M^me^ Jessica Beauchemin, représentante du Comité de parents, a transmis par écrit aux membres du conseil d'administration le résumé de la dernière rencontre du Comité de parents qui a eu lieu le 18 juin 2025 : - Cadre organisationnel amendé ; - Projets de financement des cours d'école ; - Enjeux : violence des parents à l'égard du personnel des écoles ;
Rapport de la représentante du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy	Mme Marie-Claude Beaudoin, représentante du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy, informe les membres du conseil d'administration des dernières rencontres du conseil d'administration du Cégep. Elle fait part des principaux sujets qui ont été abordés dans le cadre de ces rencontres. - Mannequin de simulation pédiatrique; - Utilisation judicieuse des budgets dans un contexte de coupes budgétaires; - Travaux sur le Plan stratégique en cours - Volonté de travailler en équipe avec le centre de services scolaire et nouvelle table inter ordre; - Cible des heures rémunérées; - Actions et stratégies pour augmenter le nombre d'inscriptions; - Résultats qui se démarquent en Montérégie; - Résultats des équipes sportives; - Fondation Cégep de Sorel-Tracy et remise des prix; - Visite commission évaluation enseignement collégial; - Contributions financières et nouvelles acquisitions; - Adoption du plan stratégique 2025; - Nouveau programme administration et gestion – début à l'automne; - Augmentation des demandes d'admission; - Impact du gel d'embauche; - Consortium construction industrie navale; - Collaboration au dépôt de candidature Jeux du Québec 2029;
Informations de la présidente du conseil d'administration	La présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy communique de l'information sur divers sujets reliés à ses fonctions. La présidente confirme aux membres la nomination de Jonathan Charbonneau à titre de directeur général du Centre de services scolaire. Elle donne également de l'information sur les lignes directrices reçues en lien avec les coupes budgétaires.
Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général par intérim	*a) Comité de gouvernance et d'éthique;* La présidence du Comité communique de l'information sur la rencontre tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration, soit le 23 avril 2025. Elle transmet et explique les recommandations émises par le Comité : - Suivi au sondage de satisfaction des nouveaux membres du CA; - Questionnements sur le rôle du membre non-votant; - Possibilité d'amélioration : clarifier de nouveau qui fait quoi, les rôles de tout un chacun au sein du CA; - Importance de la formation aux membres du CA et des CE, et suivi de celles-ci; - Reddition de compte sur les frais de représentation éthique; - Questionnaire d'évaluation de fonctionnement du CA – sera traité en huis clos à la fin de la rencontre; - Sondage sur le fonctionnement du CA – à venir.

Centre administratif
41, avenue de l'Hôtel-Dieu
Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1
Téléphone : 450 746-3990
Télécopieur : 450 746-4474
www.cssst.gouv.qc.ca

b) Comité de vérification;

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

c) Comité des ressources humaines;

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

d) Comité consultatif de transport;

La présidence du Comité communique de l'information sur la rencontre tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration, soit le 15 avril 2025. Elle transmet et explique les recommandations émises par le Comité :

- Tarification du service pour les places disponibles : augmentation de 5$ (alors qu'il n'y a eu aucune augmentation depuis 2018);
- Calendrier des rencontres;
- Revue de l'année scolaire 2024-2025;
- Réorganisation du service du transport;
- Aucun bris de service;
- Nouvelle berline;
- Efficacité de la gestion de crise suite à l'incendie;
- Moins de places disponibles;
- Diminution des avis disciplinaires;
- Révision et amélioration des parcours à venir;
- Révision de la politique du transport à venir.

CEPRE – compte rendu des rencontres

Le directeur général par intérim et la directrice des Services éducatifs communiquent de l'information sur les rencontres du Comité d'engagement vers la réussite des élèves (CEPRE) tenues depuis la dernière séance du conseil d'administration. Ils transmettent et expliquent les recommandations émises par le Comité :

- Révision des travaux sur le plan de mise en œuvre du PEVR;
- Mouture de mi-parcours révisée;
- Sollicitation pour un chercheur sur le comité.

Parole aux élèves

Période réservée aux interventions des élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Période de questions du public

Période de questions réservée aux interventions du public :

Résumé des plaintes

La directrice des Services du secrétariat général et des communications fait un résumé des plaintes reçues au cours de la dernière année.

Signature du recensement des opérations entre apparentées

Au nom de la directrice des Services des ressources financières, le directeur général par intérim communique de l'information concernant le document de recensement des opérations entre apparentés qui doit être signé par chacun des membres du conseil d'administration. Il mentionne ce qui suit :

En vertu des normes comptables du secteur public, les administrateurs ont l'obligation de recenser si des opérations ont eu lieu entre le CSSST et ses principaux dirigeants et leurs proches parents.

Annuellement, l'administrateur doit remplir le formulaire de recensement des opérations entre apparentées afin de s'assurer que ces opérations soient adéquatement relevées, évaluées et présentées dans les états financiers.

En effet, selon Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone, Section III, Paragraphe 12.

Dans les 60 jours qui suivent l'entrée en fonction et par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le Centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liés ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 $.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

Tarification surveillance du midi 2025-2026

Considérant que l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique spécifie que les centres de services doivent assurer la surveillance des élèves qui demeurent à l'école, selon les modalités convenues avec les conseils d'établissement ;

292. Un centre de services scolaire, qu'il organise ou non le transport le midi pour permettre aux élèves d'aller dîner à domicile, assure la surveillance des élèves qui demeurent à l'école, selon les modalités convenues avec les conseils d'établissement et aux conditions financières qu'il peut déterminer

Considérant que le service de surveillance du midi est déjà en vigueur dans plusieurs écoles du centre de service scolaire de Sorel-Tracy;

Considérant qu'une politique quant à la tarification est déjà en vigueur;

Considérant la hausse des charges salariales à la suite des négociations des conventions collectives négociées et signées en 2024;

Considérant que la *Loi visant principalement à limiter l'indexation de certains tarifs gouvernementaux* limite l'indexation de certains tarifs de façon qu'ils soient indexés selon le moindre entre le taux résultant de leur règle d'indexation usuelle ou du taux de 3%;

La directrice des ressources financières mentionne que la tarification du service de surveillance du midi, tant au niveau du primaire et du secondaire, sera haussée de 3%, soit le taux d'indexation afin de couvrir les frais d'exploitation et limiter les pertes financières de ce service.

Centre administratif
41, avenue de l'Hôtel-Dieu
Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1
Téléphone : 450 746-3990
Télécopieur : 450 746-4474
www.cssst.gouv.qc.ca

Budget initial 2025-2026	Considérant que le processus budgétaire nécessite une allocation significative de temps et de ressources et demande l'implication de plusieurs personnes; Considérant que les règles budgétaires 2025-2026 de consultation ont été disponibles qu'en date du 12 juin 2025; Considérant que les délais entre la réception des règles budgétaires et le dernier conseil d'administration de l'année scolaire 2024-2025 sont rapprochés; Considérant que l'article 281 de la Loi sur l'instruction publique permet au centre de service scolaire d'opérer mensuellement avec au maximum du 1/12 des dépenses de l'année précédente en attendant l'adoption du budget; *281. Un centre de services scolaire qui, le 1er juillet, n'a pas adopté son budget est autorisé à encourir, pour ce mois, un montant de dépenses égal au douzième du montant de dépenses de l'année scolaire précédente. Il en est de même pour chaque mois de l'année scolaire où, le premier jour, le budget n'est pas encore adopté.* Considérant que les mois estivaux ont un nombre limité d'activités nécessitant d'importantes ressources financières; La directrice des ressources financières mentionne que le budget initial 2025-2026 sera présenté et adopté à la prochaine rencontre du conseil d'administration le 26 août 2025. Aux fins de la planification des ressources humaines de 2025-2026, notamment au niveau des professionnels et du personnel de soutien, les écoles ont eu comme instructions de reprendre le même budget initial que l'an dernier. Une fois le budget initial établi à partir des paramètres initiaux, des ajustements seront apportés pour refléter les nouvelles règles budgétaires sur les effectifs.
Ouverture d'un service de garde à l'École Ste-Victoire	La directrice du Service Planification, Innovation et Organisation Scolaire (PIOS), informe les membres du conseil d'administration de l'ouverture d'un nouveau service de garde scolaire à l'École Ste-Victoire à compter de la prochaine année scolaire.
Détermination du traitement de la direction générale par intérim CA. 25-06-4344	Considérant que M. Christian Lacourse a pris sa retraite de ses fonctions de directeur général le 25 avril 2025; Considérant que M. Jonathan Charbonneau assume l'intérim de la direction générale depuis le 26 avril 2025 et qu'il continuera de l'assumer jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction générale par le Conseil des ministres; Considérant l'article 19 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadre des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* (le règlement) prévoyant que « Le traitement d'une personne, nommée à un emploi de hors-cadre, affectée ou

Centre administratif
41, avenue de l'Hôtel-Dieu
Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1
Téléphone : 450 746-3990
Télécopieur : 450 746-4474
www.cssst.gouv.qc.ca

promue à un tel emploi, est déterminé, après consultation de celle-ci, par le centre de services scolaire à partir des échelles de traitement de l'annexe 3, de la formation et de l'expérience de la personne et de toutes règles établies par le centre de services scolaire. »;

Considérant l'article 20 du Règlement prévoyant que « Lors d'une affectation temporaire de plus d'un mois, l'article 19 s'applique, et ce, rétroactivement à la première journée de l'affectation »;

Considérant la demande de M. Jonathan Charbonneau au conseil d'administration par l'entremise d'une lettre acheminée à sa présidente le 2 juin 2025 de majorer de 10% son salaire durant son mandat de direction générale par intérim;

Considérant l'avis du président de l'Association des directions générales scolaires du Québec à l'effet que, dans le contexte, une majoration de 10% du salaire de M. Jonathan Charbonneau est tout à fait raisonnable.

Il est proposé par M. Pierre-Olivier B. Côté de majorer de 10% le salaire de M. Jonathan Charbonneau rétroactivement au 26 avril 2025, et ce, jusqu'à la fin de son mandat de directeur général par intérim.

Adopté unanimement

Nouveau mandat - représentant au conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy

CA. 26-06-4345

Considérant la nécessité pour le Centre de services scolaire d'être représentée au conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy.

Il est proposé par Mme Geneviève Allard que M. Pierre-Olivier B. Côté soit désigné pour représenter le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy au sein du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy pour la période s'étendant du 25 juin 2025 au 30 juin 2028.

Adopté unanimement

Politique gestion contractuelle et lignes internes de conduite

CA. 25-06-4346

La directrice du Service des ressources financières et de l'approvisionnement communique de l'information concernant la *Politique relative à la gestion contractuelle et lignes internes de conduite.*

Considérant que la dernière mise à jour de la *Politique relative à la gestion contractuelle et aux lignes internes de conduite* date du 1er juillet 2016;

Considérant que des modifications législatives et réglementaires ont été apportées à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et à ses règlements d'application depuis l'entrée en vigueur de la politique actuelle;

Considérant que la nouvelle politique propose une structure simplifiée et une terminologie actualisée, tout en demeurant conforme aux exigences de la LCOP;

Considérant que la nouvelle politique est accompagnée d'une procédure interne détaillée visant à soutenir sa mise en œuvre, incluant notamment des seuils monétaires indexés, des balises précises encadrant les pratiques contractuelles

Centre administratif
41, avenue de l'Hôtel-Dieu
Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1
Téléphone : 450 746-3990
Télécopieur : 450 746-4474
www.cssst.gouv.qc.ca

internes;
et un arrimage clair entre les règles administratives internes et les exigences réglementaires;

Il est proposé par Mme Marie-Claude Beaudoin :

- d'adopter, en date du 25 juin 2025, la *Politique relative à la gestion contractuelle et lignes internes de conduite* telle que présentée, en remplacement de celle en vigueur depuis le 1er juillet 2016;

- de modifier le numéro de la politique #730 pour la #PO -6 -34.

Adopté unanimement

Calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026

Considérant que les membres du conseil d'administration ont adopté, par règlement, leurs règles de fonctionnement conformément à l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que ces règles de fonctionnement comprennent le mode de fonctionnement pour l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration;

Considérant l'intérêt pour le conseil d'administration de se doter, dans l'intervalle, d'un projet de calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2025-2026;

Considérant la proposition de calendrier des rencontres du conseil d'administration faite par le directeur général par intérim pour l'année scolaire 2025-2026, qui prévoit les séances ordinaires du conseil d'administration aux dates suivantes :

- 26 août 2025;
- 28 octobre 2025;
- 2 décembre 2025;
- 4 février 2026;
- 24 mars 2026;
- 25 juin 2026;

Il est proposé par Mme Myriam Roy d'adopter le calendrier des rencontres du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026, tel que présenté par le directeur général par intérim et versé au dossier de la présente séance.

Cadre organisationnel 2025-2026 : Amendement

La directrice du Service Planification, Innovation et Organisation Scolaire (PIOS) présente le cadre organisationnel 2025-2026 amendé.

A) PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES

CA. 25-06-4347

Attendu l'obligation qui est faite en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique d'adopter annuellement un plan de répartition et de destination des immeubles pour les trois prochaines années;

Considérant le changement temporaire d'immeuble pour l'école secondaire Bernard-Gariépy pour la durée des travaux suite au sinistre de ce bâtiment survenu le 13 janvier 2025;

Il est proposé par Mme Marie-Ève Gauthier-Grenon d'adopter le plan triennal amendé présenté aux pages 4 à 8 du document « Cadre organisationnel 2025-2026 » et de le transmettre à la MRC Pierre-De-Saurel et aux municipalités et villes du territoire.

Centre administratif
41, avenue de l'Hôtel-Dieu
Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1
Téléphone : 450 746-3990
Télécopieur : 450 746-4474
www.cssst.gouv.qc.ca

B) RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Attendu l'obligation qui est faite en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant l'ouverture d'un nouveau service de garde à l'école Ste-Victoire à la suite d'une demande du Conseil d'établissement et aux démarches effectuées par la direction de l'école;

Il est proposé par Mme Geneviève Allard d'adopter

la répartition des services éducatifs comme prévu aux pages 9 à 12 du document « Cadre organisationnel 2025-2026 » et de le transmettre à la MRC Pierre-De-Saurel et aux municipalités et villes du territoire.

Adopté unanimement

Demande de dérogation à politique de gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction dans le cadre d'un contrat de service octroyé de gré à gré envers la compagnie Atwill Morin.

CA. 25-06-4348

Le directeur des ressources matérielles donne des explications sur la nécessité d'octroyer ce contrat :

Cette dérogation vise la politique interne du CSSS-T pour l'octroi d'un contrat de service de gré à gré pour la mise en place d'un échafaudage au-dessus du seuil la permis de 10 000 $.

Considérant qu'un mandat fut octroyé à la compagnie Atwill Morin via Construction Sorel ltée pour la mise en place et la location d'échafaudages industriels suite à l'incendie survenu le 14 janvier 2025 afin de mettre en place des mesures temporaires permettant de sécuriser rapidement la toiture endommagée des gymnases;

Considérant que la toiture des gymnases devait être sécurisée rapidement par-dessous afin d'assurer la sécurité des travailleurs lors des travaux de sécurisation (étanchéité de la toiture);

Considérant que suite à la réalisation des travaux par l'entrepreneur, de nouveaux événements sont survenus, tels que des infiltrations lors de pluies importantes et l'arrachement de revêtement temporaire lors d'épisodes de forts vents;

Considérant dans les circonstances que l'entrepreneur nous a proposé de procéder directement avec la compagnie d'échafaudage afin de nous permettre d'économiser sur les frais de location, de démantèlement et d'administration et profit;

Considérant que nous avons donc décidé de maintenir l'échafaudage en place afin d'éviter les coûts additionnels de mobilisation d'un autre échafaudage;

Considérant que ceci nous a permis d'éviter des interventions tardives lors d'infiltrations d'eau qui auraient eu comme impact de recommencer certains travaux d'après-sinistre déjà réalisés;

Considérant qu'un bon de commande d'un montant de 76 250.00 $ avant taxes est octroyé à Atwill Morin pour les travaux prévus jusqu'au 8 octobre 2025.

Il est proposé par Mme Marie-Ève Gauthier Grenon d'adopter la demande de dérogation à la politique interne 730 dans le cadre de l'octroi d'un contrat de service de gré à gré au-dessus du seuil permis.

Adopté unanimement

Demande de dérogation à la politique de gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction et à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) dans le cadre d'un contrat de service de gré à gré envers la compagnie Prosin Gus.

CA. 25-06-4349

Le directeur des ressources matérielles donne des explications sur la nécessité d'octroyer ce contrat :

Cette dérogation vise la politique interne du CSSS-T et la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) pour l'octroi d'un contrat de service de gré à gré afin de mobiliser en urgence des équipes d'après sinistre au-dessus des seuils permis, soit du seuil de 10 000 $ envers la politique interne du CSSS-T et du seuil de 133 800 $ envers la LCOP.

Considérant qu'un mandat fut octroyé en urgence par le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy (CSSS-T) à la compagnie Prosin Gus afin de minimiser les dommages occasionnés par l'incendie du 14 janvier 2025;

Considérant que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy (CSSS-T) a immédiatement pris les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des élèves, du personnel et pour préserver l'intégrité du bâtiment;

Considérant que Prosin Gus était déjà mobilisé avant l'octroi du mandat par le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy (CSSS-T) puisque le soir du sinistre l'entrepreneur Construction Sorel ltée avait déjà mandaté Prosin Gus afin d'effectuer l'assèchement initial du bâtiment après le départ des pompiers et que cette facture fut prise en charge directement par Construction Sorel ltée;

Considérant que le CSSS-T a demandé rapidement une offre de service détaillée et un plan d'action à Prosin Gus afin de tenter d'estimer les coûts;

Considérant qu'à ce stade aucun expert en sinistre n'avait été mandaté et que ceci a rendu difficile l'évaluation des besoins;

Considérant que la seconde priorité, suite à la relocalisation des élèves à l'école Fernand-Lefebvre, fut d'effectuer l'assèchement et le nettoyage de mobilier et de matériels nécessaires à la relocalisation;

Considérant que le CSSS-T a demandé à Prosin Gus à deux reprises une offre de service détaillée et que le CSSS-T a reçu en contrepartie des taux horaires sans spécification précise des tâches puisque le plan d'action était toujours en élaboration;

Considérant que par la suite avec l'aide de divers experts en sinistre mobilisés sur les lieux, une réévaluation des besoins a été effectuée, dégageant un plan d'action;

Considérant que le CSSS-T a mis fin au mandat de Prosin Gus le 25 février 2025 suite à l'élaboration du plan d'action dégagé par nos experts en sinistre;

Considérant la chronologie des événements ci-dessous :

- 10 février 2025 : Réception de la soumission #6516 de Prosin Gus, datée du 30 janvier;
- 14 février 2025 : Réception de la première facture (R170-PS10548), avant l'émission du bon de commande;
- 28 février 2025 : Émission du bon de commande #570-09827 pour un montant de 328 698,51 $;
- 28 février 2025 : Transmission de la facture aux experts en sinistre pour analyse (évaluation toujours en cours au 13 juin 2025);
- 13 mars 2025 : Réception d'une seconde facture révisée pour les mois de février et début mars, incluant des frais supplémentaires liés à la sous-traitance, rehaussant le montant du bon de commande initial de 224 117,28 $.

Centre administratif
41, avenue de l'Hôtel-Dieu
Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1
Téléphone : 450 746-3990
Télécopieur : 450 746-4474
www.cssst.gouv.qc.ca

Considérant l'urgence d'agir afin de préserver l'intégrité du bâtiment nécessitant une intervention immédiate sans délai pour un appel d'offres;

Considérant que selon l'article 13.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) il est permis d'octroyer un contrat au-dessus des seuils en situation d'urgence. Extrait de la (LCOP) : *" lorsqu'en raison d'une situation d'urgence, la sécurité des personnes ou des biens est en cause ".*

Considérant que le contrat a été déclaré sur le SEAO le 18 février 2025 (référence 20052043);

Considérant que la facture révisée dépasse de 224 117,28 $ le bon de commande initial de 328 698,51 $ représentant la somme de 552 815,79 $;

Considérant que par cette dérogation, le CSSS-T régularisera la situation envers sa politique interne et celle de la LCOP.

Il est proposé par Mme Myriam Roy d'adopter cette demande de dérogation envers la politique interne 730 et envers la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) pour l'octroi d'un contrat de service de gré à gré au-dessus des seuils permis.

Adopté unanimement

Rapports de la direction générale	Le directeur général par intérim informe les membres du conseil d'administration des pouvoirs de dirigeant de l'organisme et des pouvoirs de direction générale qu'il a exercés conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics pour la période comprise entre le 26 mars et le 25 juin 2025.

Aucune intervention.

Varia	Période réservée au traitement de sujets d'information supplémentaire.

Aucun sujet supplémentaire

Levée de la séance CA. 25-06-4350	À 19h43, il est proposé par Mme Marie-Ève Gauthier Grenon que la présente assemblée soit levée.

Adopté unanimement

La présidente,

Geneviève Péloquin

La secrétaire,

Laurence Lemieux

Centre administratif
41, avenue de l'Hôtel-Dieu
Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1
Téléphone : 450 746-3990
Télécopieur : 450 746-4474
www.cssst.gouv.qc.ca